

Programme de formation

« Evaluation des risques professionnels et accompagnement à la réalisation du DUERP »

Public

Cette formation est destinée aux Dirigeants, Chefs d'établissement, Chefs de services et aux personnels d'encadrement, chefs d'équipe, délégués du personnel du CSE ainsi qu'aux salariés ayant des missions liées à la sécurité dans l'entreprise.

Prérequis

Il est recommandé d'avoir une activité liée à la santé et la sécurité au travail pour suivre la **formation**
document unique : rédaction et évaluation des risques professionnels

Objectif général de la formation

Au-delà des dispositions légales et obligatoires relatives à l'hygiène et à la sécurité, cette formation renforce les compétences au cœur des métiers et des organisations par une prise en compte de la réalité des situations de travail et une action sur le management des hommes.

La formation vise donc les objectifs de permettre aux participants d'évaluer les risques professionnels, de réaliser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ainsi que de connaître les obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Durée : 7heures en stage inter-entreprises
(possibilité de réaliser une partie en intra pour finaliser le DUERP)

Action de formation réalisée en présentiel

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer le décret du 5 novembre 2001 comme socle règlementaire d'une Politique de Prévention
- Reconnaître les impacts de la sécurité sur l'entreprise et son management
- Identifier les dangers et risques associés aux situations de travail
- Faire une analyse des risques sécurité et santé au travail permettant de constituer le « document unique d'évaluation des risques professionnels »
- Rédiger, compléter, mettre à jour son document unique

« Evaluation des risques professionnels et accompagnement à la réalisation du DUERP »

Programme pédagogique

1. Les enjeux de la santé et la sécurité au travail

a. les enjeux humains

- Définition : Accidents du travail, accident du trajet
- Présentations des statistiques et des indicateurs sécurité
- Créer ses propres indicateurs de sécurité

b. Les enjeux économiques

- Les couts directs et indirects de vos accidents du travail

2. Le cadre réglementaire de la sécurité

a. Présentation du code du travail et ses nouvelles dispositions

(modification par l'ordonnance du 12/03/07 et décret du 07 mars 2008)

b. Les principes généraux de prévention

c. La responsabilité civile et pénale en matière de santé/sécurité

3. Les acteurs de la prévention

a. Les acteurs internes de la prévention

b. Les acteurs externes

4. L'évaluation des risques et le document unique

a. Le cadre juridique et réglementaire

- Connaître le contexte législatif et réglementaire

b. Analyse des risques

- Revue des principaux risques professionnels dans votre entreprise
- Le risque incendie, électrique
- Les risques de chutes, mécaniques, mécanisée, manutention manuelle
- Les Risques psychosociaux

c. Savoir observer les situations de travail

- Visite terrain, rôle des membres du personnel CSE
- Faire participer les salariés

d. Connaître le contenu du Document Unique (forme, fond, règlementaire)

5. Réaliser une analyse des risques professionnels via un modèle DUERP fourni

a. Savoir évaluer les risques professionnels

- Choix des critères d'évaluation : gravité, probabilité d'occurrence, maîtrise du risque
- Notion de criticité
- Hiérarchiser les risques professionnels

b. Savoir identifier les unités de travail

- Définir une unité de travail
- Identifier dans son entreprise les unités de travail

c. Répertoire les risques professionnels par unité de travail

d. Etablir un plan d'actions

e. Faire vivre le DUERP dans son entreprise

Programme de formation

« Evaluation des risques professionnels et accompagnement à la réalisation du DUERP »

Méthodes et moyens pédagogiques

Le principe général de formation repose sur un rythme de formation qui alterne des apports théoriques (30%) et des exercices de mise en pratique ainsi que des discussions de groupe et des présentations (70%). Selon les modules, les moyens mis en œuvre pour les présentations comportent l'utilisation de vidéos, d'images ou de graphiques.

La méthode prévoit la mise à disposition d'un modèle DUERP sous format excel qui sera remis à chaque participant.

Adaptabilité de l'organisation pédagogique et accessibilité pour les personnes en situation de handicap

L'entreprise s'engage à mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap. Pour cela, elle s'appuie sur un partenaire régional, l'AGEFIPH www.agefiph.fr, qui pourra l'aider dans l'accompagnement et le suivi pédagogique des personnes concernées.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Une fiche de présence est élargée pour chaque demi-journée, une évaluation individualisée sera établie par le formateur en début et fin de formation. Une évaluation à chaud sera remplie par le stagiaire à la fin de formation.

Une attestation de formation sera remise au client à l'issue de la formation.

Qualification du formateur

Prénom et nom : BROYER LAURE

Qualifications et compétences : Formatrice agréée par la DREETS pour les formations Santé Sécurité

Conditions de Travail des membres du CSE

Délai de mise en place de la formation : 1 MOIS

Lieu de réalisation :

Cette formation sera réalisée dans une salle de formation qui respecte les règles de sécurité en vigueur, et conforme aux règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap mises en place en 2015.

Tarif H.T. par participant : à partir de 700 € HT par personne